

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	8

L'an deux mille vingt-quatre le 23 septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVÉC Jean	VALANCE Bénédicte
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle	WALLERICH Alain
IMMER Alain	THILL Céline	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	REUTER Olivier
-----------------	----------------

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme	DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe
-------------	---------------------	-------------------

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 870 Catt'Mômes, Budget Prévisionnel 2024, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Acomptes 2024

Le Maire expose :

- **Considérant** la convention, approuvée par le Conseil municipal en date du 09/04/2022, qui lie la commune et l'Association Les Catt'Mômes ;
- **Considérant** le budget 2024 transmis par Email du 14 mars 2024 ;
- **Considérant** la délibération 2024 – 859 du 27 juin 2024 ;
- **Considérant** les explications communiquées par M. le Président des Catt'Mômes lors de la réunion du 16 juillet 2024 en mairie en présence de Mme la Directrice des Catt'Mômes, M. le Maire, M. MENEGHIN, M. IMMER, M. WALLERICH, M. OGER ;
- **Considérant** les informations remises en Conseil d'Administration des Catt'Mômes du 19 septembre 2024 ;
- **Considérant** les ventilations heures enfants pour notre commune, communiquées par Email du 20 septembre 2024 :
 - ❖ Accueil de Loisirs : Heures budget prévisionnel 2024 : 2850
Heures budget révisé : 4792
Delta : + 1942
 - ❖ Mercredis récréatifs : Heures budget prévisionnel 2024 : 2341
Heures budget révisé : 2720,50
Delta : + 379,50
- **Considérant** la modification de tarification au 01/09/2024 qui a généré une hausse de la participation des usagers, il est projeté une baisse des appels de subventions aux communes pour ces prestations par rapport au budget prévisionnel sous réserve de la consommation réelle des heures enfants jusqu'à la fin d'année.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Rappel des chiffres relatifs aux subventions demandées à Beyren-Lès-Sierck :

	APS	MR	AL	Total	
Réel 2023	32 765,00 €	2 344,00 €	7 459,00 €	42 568,00 €	
Budget 2024	42 814,00 €	9 249,00 €	9 461,00 €	61 524,00 €	
1er Acompte	12 844,20 €	4 624,50 €	4 730,50 €	22 199,20 €	22/03/2024
2e Acompte	12 844,20 €	-	-	12 844,20 €	21/05/2024
2e Acompte		4 624,50 €	4 730,50 €	9 355,00 €	23/07/2024
3e Acompte	12 844,20 €			12 844,20 €	23/07/2024
Solde					Appelé ultérieurement
Acomptes	38 532,60 €	9 249,00 €	9 461,00 €	57 242,60 €	

Après avoir débattu et commenté ces différents points, le Conseil à l'unanimité des présents et pouvoirs :

- **APPROUVE** le Budget Prévisionnel 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement des 1^{er} et 2^{ème} acomptes d'Accueil de Loisirs pour un montant de 9 249 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement des 1^{er} et 2^{ème} acomptes des Mercredis récréatifs pour un montant de 9 461 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement du 3^{ème} acompte d'Accueil Périscolaire pour un montant de 12 844,20 € (les deux premiers acomptes ayant déjà été réglés conformément à la décision par délibération N° 2024 – 859 du 27 juin 2024)

Il est précisé que les crédits nécessaires ont été pourvus au budget primitif 2024, à l'article 65748

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 25 septembre 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 25/09/2024

Le Maire,

